

Bonjour,

La formation doit être **obligatoirement en lien avec l'emploi** de l'individu.
L'ensemble des frais est payable par l'individu ou par l'entreprise.

Vous pouvez vous inscrire dans la catégorie :

« Perfectionnement Entreprise moins de 75 employés », seulement, et si :

- vous êtes à l'emploi d'une entreprise de moins 75 employés
- la formation choisie est en lien direct avec votre emploi actuel
- les règles d'admissibilité et les restrictions d'Emploi Québec s'appliquent à vous
- Voir : 1)

Sinon, pour toute formation qui n'est pas en lien avec votre emploi actuel, vous devez vous inscrire dans la catégorie « Perfectionnement Grand Public »

1) Clientèles admissibles à un financement à 2 \$/ heure plus les frais d'inscription à 25 \$ (Entreprise moins de 75 employés) : (le prix payé inclut le rabais)

- Personnes en emploi (moyenne de 15 heures et plus par semaine), dans des entreprises de moins de 75 employés.
 - **excluant** les étudiants à temps plein, les travailleurs des ministères et organismes du gouvernement du Québec dont le personnel est nommé ou rémunéré en vertu de la Loi sur la fonction publique du Québec, et le personnel des ministères et organismes du gouvernement fédéral, les municipalités, les établissements de formation et les clients de la CSST.
- Travailleurs et travailleuses autonomes (avec des revenus d'emploi) ou personnes en emploi qui prend l'initiative personnelle de suivre la formation.
- Pour chaque formation, le nombre maximal de personnes provenant d'une même entreprise est limité à **deux**, si le nombre de salariés d'une même entreprise est plus élevé, l'entreprise doit contacter un conseiller des services aux entreprises de Services Québec.
- **La priorité** devra être accordée à la clientèle résidant ou travaillant sur le territoire de la région de l'Estrie, incluant la clientèle qui s'inscrit dans le cadre des formations "en ligne".

Vous pouvez vous inscrire dans la catégorie :

« Perfectionnement Entreprise de 75 employés et plus », seulement, et si :

- vous êtes à l'emploi d'une entreprise de 75 employés et plus
- la formation choisie est en lien direct avec votre emploi actuel
- les règles d'admissibilité et les restrictions d'Emploi Québec s'appliquent à vous
- Voir : 2)

Sinon, pour toute formation qui n'est pas en lien avec votre emploi actuel, vous devez vous inscrire dans la catégorie « Perfectionnement Grand Public »

2) Clientèles admissibles à un financement de 40 % de rabais des frais de formation (Entreprise de 75 employées et plus) : (le prix payé inclut le rabais)

- Les entreprises de 75 employés et plus
 - **excluant** les étudiants à temps plein, les travailleurs des ministères et organismes du gouvernement du Québec dont le personnel est nommé ou rémunéré en vertu de la Loi sur la fonction publique du Québec, et le personnel des ministères et organismes du gouvernement fédéral, les municipalités, les établissements de formation et les clients de la CSST
- Pour chaque formation, le nombre maximal de personnes provenant d'une même entreprise est limité à **deux**, si le nombre de salariés d'une même entreprise est plus élevé, l'entreprise doit contacter un conseiller des services aux entreprises de Services Québec.

Vous devez remplir et nous retourner le formulaire de la page suivante dûment signé pour valider votre inscription dans la catégorie « Moins de 75 employés » ou « Plus de 75 employés »

Pour toutes questions ou pour de l'information supplémentaire, téléphonez au 819-564-6350 poste 5339

-Ledit formulaire doit être reçu au plus tard 3 jours avant le début de la formation-

Envoyer le formulaire par fax 819-820-9686 ou par courriel : cfc.ateliers@cegesherbrooke.qc.ca

Bonjour,

Vous devez obligatoirement remplir et nous retourner ce formulaire dûment signé pour valider votre inscription dans la catégorie « Moins de 75 employés » ou « Plus de 75 employés » :

Le participant qui ne fournira pas ce formulaire dûment signé, sera automatiquement transféré dans la catégorie « Grand public » et se verra facturer la différence de coût avec la nouvelle catégorie assignée.

Facturation :	<u>Veillez facturer l'entreprise</u> <input type="checkbox"/>	<u>Veillez me facturer</u> <input type="checkbox"/>
Mode de paiement :	<u>Carte de crédit</u> <input type="checkbox"/> Par téléphone 819-564-6350 poste 5342	<u>Chèque</u> <input type="checkbox"/> <u>Autres</u> <input type="checkbox"/> Pavillon 5 local 31-115

Entreprise :

Afin de procéder à l'inscription, tous les champs doivent être obligatoirement remplis:

Nom de l'organisme : (obligatoire)		
Nombre d'employés : (obligatoire)	<u>Moins de 75 employés</u> <input type="checkbox"/>	<u>75 employés et plus</u> <input type="checkbox"/>
Personne responsable : (si facturé à l'entreprise)		
Adresse complète : (si facturé à l'entreprise)		
Numéro de téléphone : (si facturé à l'entreprise)		
Adresse courriel : (si facturé à l'entreprise)		

Participant(e) :

Afin de procéder à l'inscription, tous les champs doivent être obligatoirement remplis:

Madame <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/>
Nom et prénom de la personne :	
Date de naissance :	
Adresse personnelle complète :	
Numéro de téléphone personnel :	
Adresse courriel personnelle :	

Veillez également m'indiquer le ou les ateliers (s) désirés (s) (maximum de 2 simultanément) :

Nom de l'atelier :	Date de l'atelier :

En signant ce formulaire d'inscription, je confirme que ladite formation ou lesdites formations (maximum de 2 simultanément) sont en lien direct avec mon emploi actuel et je reconnais que les conditions d'admissibilités précitées s'appliquent à ma situation.

Le Centre de formation continue du Cégep de Sherbrooke se réserve le droit de modifier la catégorie ou d'exclure le participant ne respectant pas, en tout ou en partie, les conditions d'admissibilité régies par les règles d'Emploi Québec. Auquel cas, le participant se verra facturer la différence de coût avec la nouvelle catégorie assignée.

Signature manuscrite : participant(e)	
Date :	

Envoyez le formulaire par fax : 819-820-9686 ou par courriel : cfc.ateliers@cegepsherbrooke.qc.ca